

LES YAKUZA RECRUTENT DES PROSTITUEES EN EUROPE CENTRALE

La presse tchèque se fait l'écho, depuis plusieurs mois, de nombreuses affaires de recrutement de **geishas** destinées aux clubs tokyoïtes. Si certaines des jeunes femmes interrogées par les médias affirment avoir gagné « plus de 1000 dollars par semaine », la majorité d'entre elles évoquent plutôt le véritable esclavage sexuel dont elles ont été victimes. **Ces annonces ne cachent rien de plus, en effet, que des réseaux de recrutement de prostituées.**

L'art de la *geisha* est pourtant bien réel et il est extrêmement difficile, même pour une Japonaise, de prétendre à la qualité de *geisha* : à défaut d'être, elle-même, fille de *geisha*, l'adolescente devra être acceptée par une *O-Chaya* (« maison de *geishas* ») et suivre des années d'enseignement de la danse, de la musique, de la poésie classique ou encore de l'art de l'*Ikebana*. Elle devra parfaitement dominer les techniques du maquillage et de la coiffure (*Waneshinobu*) et maîtriser, cela va de soi, le complexe rituel de la cérémonie du thé. Tout ceci explique qu'il y ait, aujourd'hui, au Japon, moins de 1000 vraies *geishas* et moins de cinq d'entre elles sont des étrangères, par ailleurs installées dans l'archipel depuis de très longues années.

Des night-clubs, tels le *Tokyo Enjoy*, tentent bien de se faire passer pour des clubs de rencontre de *geishas*, mais il ne s'agit ici que de prostitution dans sa forme la plus classique ou de diverses « spécialités » (le *Tokyo Enjoy* offre des services sado-masochistes qui sont à mille lieux de l'art traditionnel de la *geisha*).

Les jeunes filles recrutées en Tchéquie – mais aussi en Pologne, en Russie, en Hongrie – ignorent tout cela et sont donc destinées à alimenter les clubs de prostitution.

Les recrutements se font par le biais de sites Internet gérés par des agences spécialisées, comme le site russe www.impresario.narod.ru. On y conseille, en général, aux jeunes candidates de venir au Japon sous couvert de séjour touristique (les ressortissants tchèques sont exemptés de visa pour tout séjour inférieur ou égal à 90 jours, de même que les Estoniens, Hongrois, Lettons, Lituaniens, Polonais et Slovènes. Les Bulgares, Roumains et Slovaques restent soumis à la procédure de demande de visa), de ne transporter aucune documentation relative à leur futur emploi mais de se munir au contraire de guides touristiques et d'un appareil photographique pour mieux jouer les touristes.

Ces précautions devraient mettre la puce à l'oreille des jeunes femmes, mais il n'en est malheureusement rien. Une fois au Japon, la plupart d'entre elles se voient confisquer leur passeport, à l'instar de ce que subissent beaucoup de prostituées dans le monde et sont soumises à une obligation de « rendement » qui s'apparente à un véritable esclavage sexuel. Si, pour chaque *Dohan* (rendez-vous), le client déboursa de 350 à 2 500 dollars, selon qu'il choisira de passer une heure ou une nuit avec la prostituée, celle-ci gagnera (difficilement) plus de mille dollars par mois.

Ces clubs et filières sont évidemment étroitement contrôlés par la « mafia » japonaise, les célèbres **Yakuza**, qui auraient même mis sur pied, à cette occasion, de véritables *joint-ventures* avec certaines organisations criminelles d'Europe centrale et orientale. Le marché du sexe est, avec le trafic d'armes (la possession d'armes à feu est interdite dans l'archipel), celui des stupéfiants et le racket, l'une des quatre activités majeures des *Yakuza*.

Quelle est l'ampleur de ce phénomène de traite des êtres humains ? Les seuls chiffres récents accessibles proviennent du *2003 Human Rights Report* du Département d'État américain et permettent d'établir que, pour l'année 2002, 55 jeunes femmes non japonaises exploitées dans ces filières ont été identifiées et que 28 personnes ont été inculpées pour trafic d'êtres humains. Par ailleurs, en 2003, des dizaines de ressortissantes tchèques entrées au Japon avec des visas de tourisme auraient pris contact avec l'ambassade de Prague à Tokyo pour demander de l'aide en vue d'échapper à l'exploitation sexuelle dont elles étaient victimes.

L'un des effets pervers induits par ce trafic pourrait être de renforcer la pénétration des *Yakuza* en Europe via l'Europe orientale. Les services de sécurité britanniques considèrent que les *Yakuza*, fortement infiltrés dans les milieux d'affaires nippons sont déjà présents en Europe et en profitent pour y blanchir une partie de leurs recettes. Une autre activité de la « mafia japonaise » sur le vieux continent consistait, jusqu'à présent, à en exporter du matériel pornographique à destination de Tokyo. L'organisation de traite des êtres humains à grande échelle est une nouvelle corde à l'arc des mafieux tokyoïtes qui savent pouvoir compter sur des protections haut placées : le financement de campagnes électorales par les *Yakuza* comme la corruption de fonctionnaires de police leur garantissent une confortable marche de manœuvre.

esisc@esic.org

tél : 0032 (0) 478 288 812